

Frais de gestion et d'administration

À partir du 1^{er} octobre 2024

Veuillez vous reporter à la fin du présent document pour obtenir la liste complète des « conditions du barème des frais » et des définitions.

Nom des frais	Conditions du barème des frais (N ^o)	Renseignements sur les taux
Frais de régime enregistré		
Régimes enregistrés et immobilisés ^{1,2}	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	150 \$ par client
Régime enregistré d'épargne-retraite collectif ²	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	50 \$ par compte jusqu'à un maximum de 150 \$ par an
Régime enregistré d'épargne-études (REEE) ²	1, 3, 4, 6, 7, 16	50 \$ par compte
Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ²	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	50 \$ par compte jusqu'à un maximum de 150 \$ par année
Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)	—	0 \$
Retrait non prévu d'un FRR	—	0 \$
Désenregistrement d'un compte partiel	1, 9, 10	75 \$
Désenregistrement d'un compte intégral	1	125 \$

1 Comprend les RER, les FRR, les régimes de conjoint et les comptes immobilisés. Ne s'applique pas aux comptes non enregistrés. D'autres exceptions peuvent s'appliquer. Communiquez avec votre conseiller pour en savoir plus.

2 Les clients ne sont pas limités aux Fonds Communs Manuvie. D'autres exceptions peuvent s'appliquer. Communiquez avec votre conseiller pour en savoir plus.

Nom des frais	Conditions du barème des frais (N ^o)	Renseignements sur les taux
Autres frais relatifs aux comptes		
Établissement d'un compte non enregistré à effet de levier	1, 11	300 \$
Frais annuels d'administration liés à la tenue d'un fonds commun de placement traité manuellement ou faisant l'objet de restrictions	1, 12	180 \$ par année
Frais d'adhésion au programme de réinvestissement des dividendes (par compte/par titre)	1	10 \$ par compte et par titre
Exercice de tous les bons de souscription et droits en circulation	—	0 \$
Fermeture de compte inactif (Nous nous réservons le droit de fermer les comptes d'une valeur inférieure à 175 \$ qui ont été inactifs au cours des 12 derniers mois, sauf indication contraire dans les conditions ci-dessous; voir les conditions pour les détails supplémentaires)	1, 8, 12, 13, 14	150 \$/compte
Retrait partiel de compte	1, 15	75 \$
Retrait intégral de compte	1, 15	150 \$
Autres frais de gestion		
Enregistrement du certificat par certificat	—	50 \$ plus les frais de tiers
Dépôt ou retrait d'un certificat auprès d'un dépositaire canadien	—	50 \$ plus les frais de tiers
Dépôt ou retrait d'un certificat auprès d'un dépositaire international	—	75 \$ plus les frais de tiers
Livraison ou dépôt urgent d'un certificat enregistré (jour suivant)	—	75 \$, plus les frais de livraison et d'assurance
Administration annuelle pour la garde de certificats physiques et de titres privés	—	200 \$ par année et par certificat

Nom des frais	Conditions du barème des frais (N^o)	Renseignements sur les taux
Traitement du télévirement (Canada)	—	35 \$ par télévirement
Traitement du télévirement (États-Unis et international)	—	65 \$ par télévirement
Certification de chèques	—	35 \$
Demande de chèque	—	10 \$ plus tous les frais de messagerie et d'assurance applicables
Duplicata de reçus fiscaux	—	10 \$ plus tous les frais de messagerie applicables
Effets ou chèques refusés pour insuffisance de fonds	—	50 \$
Opposition au paiement	—	25 \$
Réenregistrement des CPG (frais minimaux, ou selon ce qui est facturé par l'émetteur)	—	75 \$
Traitement des CPG (frais minimaux, ou selon ce qui est facturé par l'émetteur)	—	25 \$

Les frais sont tous facturés dans la devise du compte en question. Tous les frais sont assujettis aux taxes applicables. Certains frais indiqués dans cette brochure se rapportent à des opérations et à des services qui pourraient ne pas s'appliquer à votre compte.

Durée	Définition
1	S'applique aux comptes « titulaire pour compte », sauf indication contraire.
2	Le montant maximum de tous les frais de compte enregistré est de 150 \$ par NAS.
3	Frais facturés en septembre pour chaque compte qui était ouvert le 31 décembre de l'année précédente.
4	Imputés aux comptes transférés hors de Gestion de patrimoine Manuvie en plus des frais de transfert et autres frais applicables de janvier à septembre lorsque des frais de désenregistrement d'un compte intégral ne sont pas imputés.
5	À l'exclusion des comptes à honoraires – Programme de représentants gestionnaires, Conseillers émérites et Programme de placement Premier
6	Les clients sont exonérés des frais s'ils détiennent 50 000 \$ ou plus de fonds communs Manuvie dans leurs comptes Gestion de patrimoine Manuvie au moment du calcul des frais.

Durée Définition

7	Les frais sont supprimés si le client ne détient sur son compte que des fonds de placement des travailleurs qui ne peuvent pas être rachetés.
8	S'applique aux comptes « au nom du client », sauf indication contraire.
9	Ne s'applique pas aux retraits du FRR.
10	Ne s'applique pas aux retraits effectués dans le cadre du régime d'accès à la propriété (RAP) ou du régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP).
11	Exclut les prêts pour les comptes REER.
12	Exclut les fonds ou les comptes dont les fonds n'ont pas de valeur ou qui ne peuvent être vendus ou sont non négociables.
13	Exclut les comptes CELIAPP
14	Les CELI, REEE et REÉI seront fermés après 24 mois d'inactivité.
15	Pour les comptes qui transfèrent des fonds à une institution financière externe, à l'exclusion des autres entités de Manuvie.
16	Excluant les comptes AMP (Programme de représentants gestionnaires) et Masters.



Pour en savoir plus sur les frais d'administration annuels, communiquez avec votre conseiller.

Gestion de patrimoine Manuvie inc.

5035 South Service Rd, Suite 100,
Burlington, ON L7L 6M9

Adresse postale

C. P. 1700 RPO Lakeshore West
Oakville, ON L6K 0G7

Téléphone :

905 469-2100

Numéro sans frais :

1 800 991-2121

Télécopieur :

1 888 777-2375



Gestion de patrimoine **Manuvie**

Manuvie, Manuvie & M stylisé, le M stylisé et Gestion de patrimoine Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées, sous licence.